|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans Code de l’éducation : articles D337-1 à D337-25-1 [Arrêté du 21-11-2018](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=137506) (grille horaire), [arrêté du 3-4-2019](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697) (programmes) et [arrêté du 30-8-2019](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144851) (épreuves). [Arrêté du 19-4-2019](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142187) et [Note de service n° 2019-023 du 18-3-2019](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=139809) (organisation des enseignements) [Vadémécum Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans](https://magistere.education.fr/dgesco/pluginfile.php/653062/mod_resource/content/2/Vade-mecum_CAP_123_ans.pdf) Juin 2019 ([Eduscol](https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html)) | | |  | | **2020** | |
|  |  |  | |  | |  | |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre | |  | | **Check** Evaluer | |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**   * L’ensemble des CAP de l’établissement entre-il dans le périmètre de mise place du CAP 123 ? * Si non, sur quelle base ces choix ont-ils été effectués ? Sont-ils évolutifs ? * Selon quel calendrier la généralisation du CAP 123 est-elle prévue ? * Le conseil pédagogique a-t-il été impliqué dans les travaux menés ? * Un projet de formation a-t-il été formalisé ? Si oui, à quelle échelle (par spécialité, par regroupement de spécialité, pour l’établissement) ? |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps**  **Adapter la durée du parcours**   * Quel est le profil des jeunes pour lesquels une proposition de parcours CAP en 1 an est formulée ? * Quel est le profil des jeunes pour lesquels une proposition de parcours CAP en 3 ans est formulée ? * A quel(s) moment(s) du parcours du jeune la proposition de la durée de formation est-elle faite ? * Comment la durée de formation est-elle définie (étapes, place des professeurs et de l’équipe de direction…) ?   **Aménager l’organisation pédagogique de la formation (adaptation du parcours)**   * Des aménagements des enseignements en établissement sont-ils mis en place ou étudiés pour permettre la différenciation du parcours de formation en 1, 2 ou 3 ans ? * Des modules spécifiques sont-ils proposés ? * En quoi les heures d’AP, consolidation, accompagnement à l’orientation contribuent-elles à faciliter cette adaptation du parcours en 1, 2 ou 3 ans ? * Des aménagements des PFMP en termes de calendrier et/ou objectifs de formation sont-ils mis en place ou étudiés ?   **Adapter la pratique pédagogique dans la classe**   * Quelles démarches de différenciation pédagogique sont mises en place ? * Quelles démarches de remédiation sont exploitées ? * Quelle mutualisation de ces pratiques à l’échelle de l’équipe pédagogique ? de l’établissement ? de la filière (niveau académique ou inter académique) ?   **Evaluer et suivre l’acquisition des compétences du jeune**   * Quelles formes prennent l’évaluation et le suivi de l’acquisition des compétences du jeune ? * Un outil de suivi particulier est-il mis en place ? * Quelle exploitation est faite de l’outil pour adapter le parcours ?   **Suivre le jeune en formation**   * Selon quel rythme le dialogue avec le jeune et avec le jeune et sa famille se fait-il ? * Un référent dans l’établissement est-il désigné pour suivre le parcours de formation de l’élève ? * Comment la désignation des référents s’organise-t-elle à l’échelle de la classe ? * Cette organisation donne-t-elle lieu à un travail spécifique entre référent et équipe éducative ?   **Informer sur les parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans**   * Une information sur les parcours CAP 1, 2 ou 3 ans est-elle menée en direction des familles et des jeunes en amont de l’entrée en CAP, en début d’année scolaire ou pendant sa formation ? Sous quelle(s) forme(s) ? * Des actions en direction des collèges/SEGPA/EREA ont-t-elles été menées ou sont-elles prévues pour informer sur la mise en place du CAP 123 ? Sous quelle(s) forme(s) ? | |  | | **Exemples d’indicateurs de suivi**   * Suivi du décrochage en cours de cycle : nombre de décrocheurs, motif du décrochage, taux de décrochage… * Taux de réussite au CAP. * Suivi de l’insertion professionnelle à l’issue du CAP : taux d’insertion, secteurs et emplois visés… * Suivi de la poursuite d’études en baccalauréat professionnel : taux de poursuite d’études, diplôme et spécialité, niveau d’intégration (2nd, 1ere, Terminale). * Evolution du nombre de demandes pour intégrer une formation en 1 an ou en 3 ans. | |

**Juin 2020 - Contributeur :**

**Dgesco A2-2 – Bureau des lycées professionnels, de l’apprentissage et de la formation professionnelle continue**

**DIAGNOSTIC PARTAGÉ**

**Act Agir**

**Objectifs**

**Points forts**

**1.4**

**Actions**

**Points faibles**